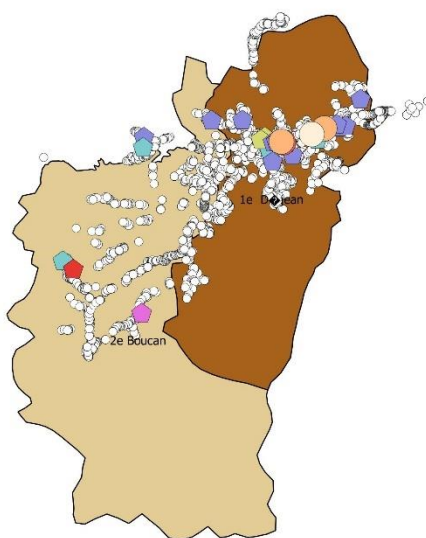


UCP-MENFP / BID

RÉPARTITION DES ÉCOLES ET DES MÉNAGES DANS LA COMMUNE DE CHAMBELLAN



- Les points blancs représentent les ménages
- Les petites maisons représentent les écoles pré-scolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE CHAMBELLAN

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

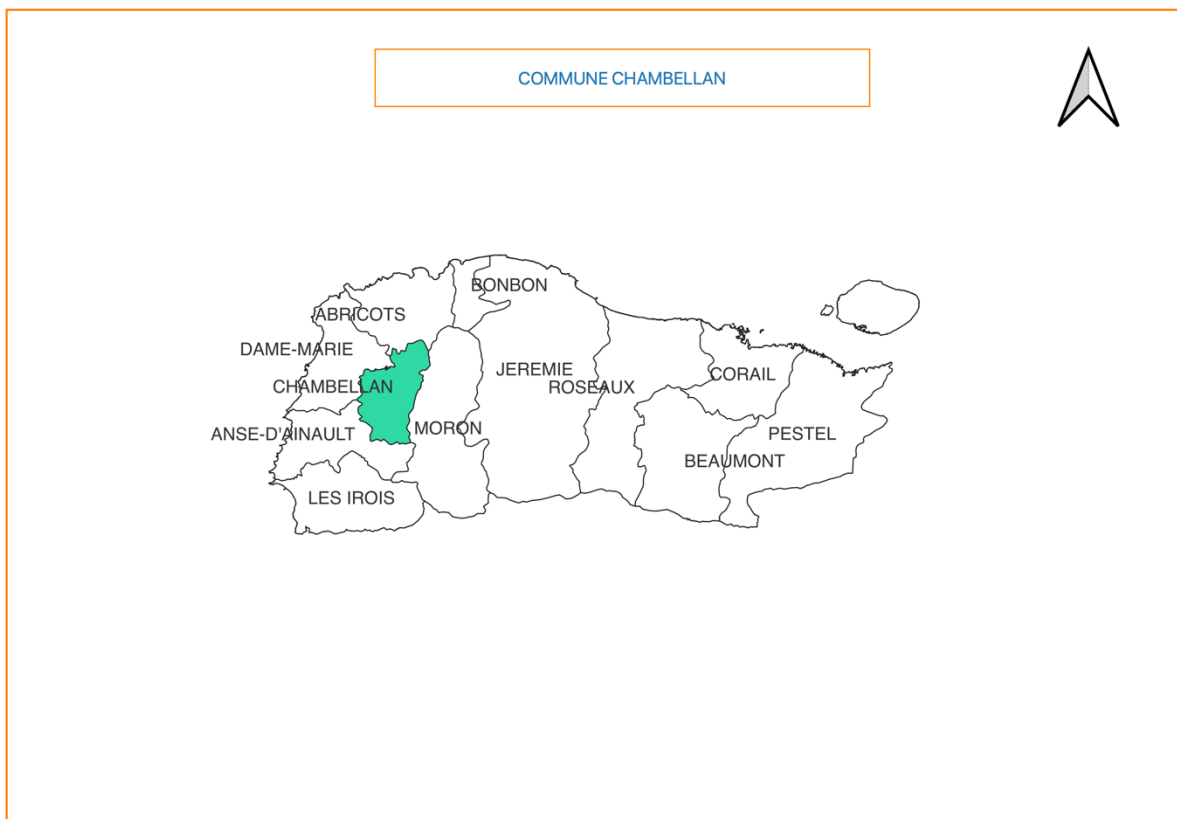
AVRIL 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	11
II. Analyse démographique.....	15
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	16
2.2. Structure par âge de la population.....	16
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	16
2.4. Répartition par sexe de la population.....	16
2.5. Projection de la population scolaire.....	17
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	18
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	20
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	20
3.2. Les normes scolaires.....	20
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	21
3.4. Les infrastructures.....	23
3.5. Les enseignants.....	23
3.6. Les manuels scolaires.....	23
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	23
Références bibliographiques.....	34
Les Annexes :	35
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Chambellan	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département de la Grand-Anse entre les communes de Moron, d'Abricots, de Dame-Marie et d'Anse d'Hainault, Chambellan fut élevée au rang de commune en 1958. Elle comprend la ville de Chambellan et deux (2) sections communales : 1^{ière} Section Dejean et 2^{ième} Section Boucan.



Son relief dominant est le morne et son climat est tropical. Les habitants de la commune de Chambellan portent le nom de Chambellonais. La commune de Chambellan a trois (3) rivières, sept (7) sources, un (1) étang, deux (2) lagons et neuf (9) fontaines publiques. Elle n'est pas électrifiée. Comme moyens de communication téléphonique, il y a la Digicel et la Natcom. En ce qui concerne les infrastructures économiques et financières, on y trouve 2 restaurants, 2 caisses populaires et une coopérative de commercialisation. L'élevage, l'agriculture et le commerce sont les principales activités économiques des habitants de cette commune. Quant à la Culture et au Loisir, la commune n'a pas de bibliothèque, de musée, de salle de théâtre et de cinéma. Elle a un terrain pour la pratique du foot-ball. Il y a par contre quatorze (14) gaguères et une grotte (Grotte Marie Govin) à l'intérieur de laquelle se trouve une source.

En 2015, sa population était estimée par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) à 26 459 habitants mais elle est passée à 30 437 habitants en 2025. Avec une superficie de 73.13 Km², sa densité de population est alors de 416 habitants/Km². Une bonne partie de cette population (82%) est dispersée en milieu rural.

En matière d'offre scolaire, il y a 3 kindergarten dans cette commune, 24 écoles fondamentales dont 4 écoles nationales, 4 écoles secondaires et aucun centre de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté à travers le Bureau de District Scolaire (BDS) de Marfranc.

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre, couvre l'offre et la demande scolaires au niveau du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux Pré-scolaire et Fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Chambellan, la majorité des écoles (85.2%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

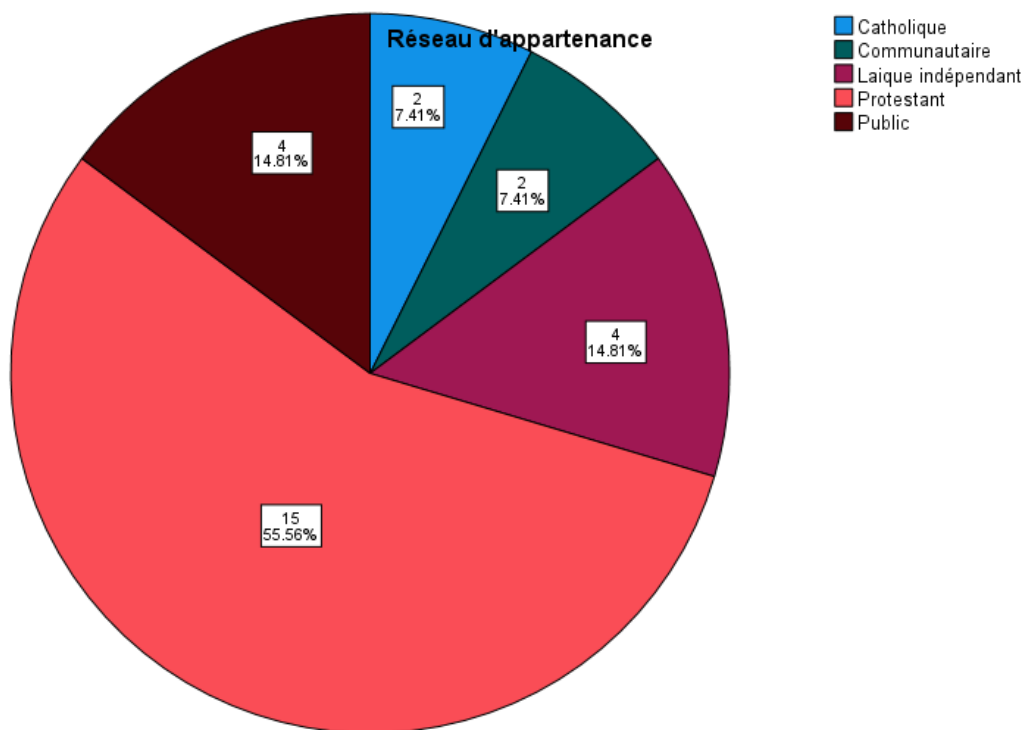


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Elles fonctionnent à 100% en simple vacation, entre 8h00 et 13h00 (96.3%). Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Chambellan

		Réseau d'appartenance					Total
		Catholique	Communautaire	Laique indépendant	Protestant	Public	
Commune de Chambellan	#	2	0	0	8	1	11
	%	18.2%	0.0%	0.0%	72.7%	9.1%	100.0%
2e section Boucan	#	0	1	0	3	3	7
	%	0.0%	14.3%	0.0%	42.9%	42.9%	100.0%
Ville Chambellan	#	0	1	4	4	0	9
	%	0.0%	11.1%	44.4%	44.4%	0.0%	100.0%
Total	#	2	2	4	15	4	27
	%	7.4%	7.4%	14.8%	55.6%	14.8%	100.0%

Ces écoles sont de tailles très variées, allant de 21 à 1105 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximum
Catholique	344	323	365
Communautaire	137	59	215
Laïque Indépendant	455	137	1105
Protestant	205	21	1050
Public	206	150	288
Ensemble	247	21	1105

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Chambellan

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Chambellan est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu, l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) Accroissement absolu de la scolarisation

Pour l'année scolaire 2024-2025, 5508 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE¹, on observe une diminution absolue de 1964 élèves² dans cette commune.

ii) Accroissement relatif

En rapportant cette diminution absolue à l'effectif total d'élèves qu'on a eu au fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi une diminution relative assez importante; soit de 35.66%³ au cours de cette période scolaire.

iii) Taux moyen annuel de croissance

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de diminution de l'effectif scolaire dans la commune de Chambellan est de 2.81% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁴

¹ DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

² $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 5508 - 7472 = -1964$ élèves

³ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{-1964}{5508} \times 100 = -35.66\%$

⁴ $E_{11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 7472 = 5508 (1+r)^{11}$

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale de Boucan située dans la 2^e section Boucan recrute ses élèves dans les localités telles que : Boucan (moins de 15 mn de marche), Kounoubwa (entre 31 à 60 mn de marche), Rigosse (entre 31 à 60 mn de marche) et Nan Kouro (31 à 60 mn de marche); 3 des 4 localités de parcours jugés difficiles pour les enfants. Il en est de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune de Chambellan.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation au fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune de Chambellan, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 164.09%⁵.

Ce fort taux qui dépasse 100% s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants

$r = 0.028111$ (2.81%).

$$^5 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{1019}{621} \times 100 = 164.09\%.$$

sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans qui devraient être admis à cette année d'étude devient plus faible; soit 92.27%⁶ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe de la 1^e à la 9^e année fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation et le taux net de scolarisation. Pour la commune de Chambellan, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 100.46%⁷.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver au fondamental est alors plus faible; soit 87.76%⁸ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux est considéré insuffisant.

- iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 87.47%.⁹

Ce taux de transition est assez important, car il y a 8 écoles sur les 27 dénombrées (29.63%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

$$^6 \text{ . Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{573}{621} \times 100 = 92.27\%$$

$$^7 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{5508}{5483} \times 100 = 100.46\%$$

$$^8 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{4812}{5483} \times 100 = 87.76\%.$$

$$^9 \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année t+1}}{\text{Effectif 6e AF en année t}} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamentale} = \frac{391}{447} \times 100 = 87.47\%$$

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Chambellan selon qu'elles sont complètes ou non

Commune de Chambellan		Nombre total d'année d'étude										Total
		2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	
1e section Dejean	#	0	2	3	0	0	0	0	3	2	1	11
	%	0.0%	18.2%	27.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	27.3%	18.2%	9.1%	100.0%
2e section Boucan	#	1	0	1	0	2	0	0	3	0	0	7
	%	14.3%	0.0%	14.3%	0.0%	28.6%	0.0%	0.0%	42.9%	0.0%	0.0%	100.0%
Ville Chambellan	#	0	3	0	1	0	1	1	1	0	2	9
	%	0.0%	33.3%	0.0%	11.1%	0.0%	11.1%	11.1%	11.1%	0.0%	22.2%	100.0%
Total	#	1	5	4	1	2	1	1	7	2	3	27
	%	3.7%	18.5%	14.8%	3.7%	7.4%	3.7%	3.7%	25.9%	7.4%	11.1%	100.0%

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, quatre (4) catégories de coûts sont ici considérés : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, les coûts de nourriture et les coûts d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Chambellan, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 62347.89 et 124592.37 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 4 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Chambellan par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	4718.27	5562.50	9270.83	102222	121773.60
2 ^e AF	4185.10	7135.42	9822.92	102963	124106.44
3 ^e AF	3937.50	6743.48	9467.39	104444	124592.37
4 ^e AF	5124.43	5902.27	8785.42	95370	115182.12
5 ^e AF	6061.11	7641.67	10677.78	83704	108084.56
6 ^e AF	5442.19	5843.33	11200	78704	101189.52
7 ^e AF	6454.17	10957.14	11501.13	34259	63171.44
8 ^e AF	6405.57	7491.67	11333.33	70370	95600.57
9 ^e AF	7888.89	14700	10500	29259	62347.89

Dans une école nationale, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 68.348.26 et 132927.46 gourdes; 90.69% de ce coût sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 5 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Chambellan par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel/Él	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	12039.26	250	5562.50	9270.83	102222	129342.59
2 ^e AF		250	7135.42	9822.92	102963	132210.60
3 ^e AF		233.33	6743.48	9467.39	104444	132927.46
4 ^e AF		233.33	5902.27	8785.42	95370	122330.28
5 ^e AF		250	7641.67	10677.78	83704	114312.71
6 ^e AF		300	5843.33	11200	78704	108086.59
7 ^e AF		1650	10957.14	11501.13	34259	70406.53
8 ^e AF		1850	7491.67	11333.33	70370	104084.26
9 ^e AF		1850	14700	10500	29259	68348.26

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Chambellan

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Chambellan est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières jugées acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Chambellan :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Chambellan

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	75%	84%	76%	87%	88%	91%
Taux de redoublement	0%	16%	18%	13%	12%	9%
Taux d'abandon	25%	0%	6%	0%	0%	0%

- ii) **Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :**

TA	0.25	0	0.06	0	0	0		
Annee	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés	Années-élèves
		255						
2024-2025	1019	↗						1019
	↓	↘	0					
2025-2026	0	764	↗					764
	↓	↓	↘	39				
2026-2027	0	122	642	↗				764
	↓	↓	↓	↘	0			
2027-2028	0	20	218	488	↗			726
		↓	↓	↓	↘	0		
2028-2029		3	56	229	424	↗		713
			↓	↓	↓	↘		
2029-2030			13	72	250	374		709
				↓	↓	↓	↘	
2030-2031				19	93	254	340	366
					↓	↓	↓	
2031-2032					28	105	231	132
						↓	↓	
2032-2033						34	95	34
							↓	
2033-2034							31	0
2034-2035								
Promus							697	
Année-élèves								5226
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				4182				
Nombre d'années-élèves réel =				5226				
Rendement interne =				80.01				
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.249893				
Coût de l'élève formé =				7.499358				

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est faible (80.01%), car seulement 340 élèves (33.4%) de la cohorte de 1019 élèves qui sont entrés en 1^e année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^e année fondamentale en 2030-2031 et boucleront le cycle dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, qu'un total de 697 élèves (68.40%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^e année du fondamental. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^eAF et qui atteignent la 2^eAF, puis la 3^eAF, la 4^eAF, etc. Par exemple, le taux de rétention de 1^eAF à 6^eAF

est de 75.27% ($767 \div 1019 = 0.752698$)¹⁰ dans la commune de Chambellan. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^e année fondamentale, il y en a 75 qui parviendront à atteindre la 6^e année fondamentale. C'est donc une tendance à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Chambellan. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Chambellan, un effectif de 175 enseignants dont 45.7% de femmes a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 6. Ils sont répartis comme suit :

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Chambellan

Commune de Chambellan	# enseignant	# école	Ens/Éc
1e section Dejean	73	11	7
2e section Boucan	37	7	5
Ville Chambellan	65	9	7
Total	175	27	6

Il ressort qu'il n'y a pas assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 6.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant ressorti qu'il y a un nombre

¹⁰

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad (6^{\circ}AF)$$

$$\frac{E(t)}{E(t-1)} \quad (1^{\circ}AF)$$

important d'enseignants (55.43%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Leur répartition se présente comme suit :

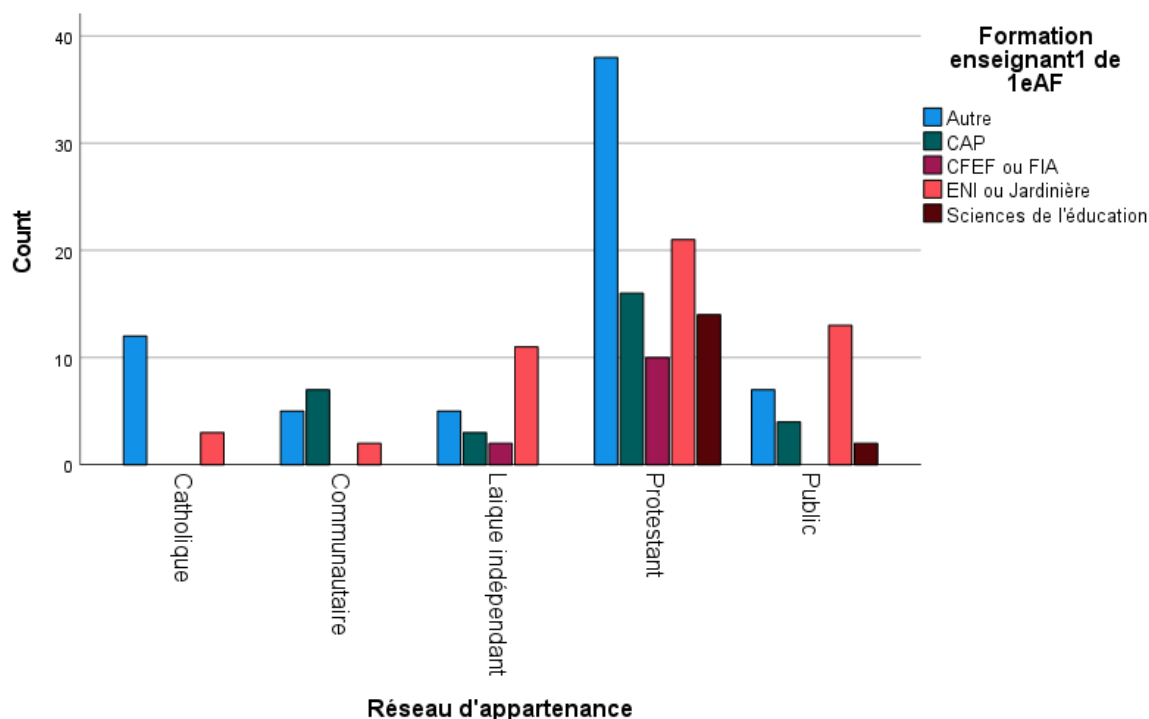


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Chambellan. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il y a assez de salles pour accueillir les classes mais où les enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle de classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=1.30, ratio moyen élèves/salle de classe=29 et ratio moyen élèves/enseignant=38; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Chambellan

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Catholique	32	15	688	2.13	22	46
Communautaire	11	14	274	0.79	25	20
Indépendant	37	21	1821	1.71	49	87
Protestant	124	99	3071	1.25	1.25	31
Public	24	26	825	0.92	0.92	32
Ensemble	228	175	6679	1.30	29	38

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Chambellan, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 25.59 et 125.45 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Catholique	1075	33.58
Communautaire	1380	125.45
Indépendant	947	25.59
Protestant	4064.34	32.78
Public	624	26
Ensemble	8090.34	35.48

Il ressort également que la superficie moyenne par élève dans la commune de Chambellan est à peu près dans les normes établies de 1 à 1m²20; car dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre, elle varie entre 0.52 et 5.05 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	M ² /élève
Catholique	1.56
Communautaire	5.05
Indépendant	0.52
Protestant	1.32
Public	0.76
Ensemble	1.21

Par ailleurs, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se présente comme suit : il y a 1 école qui a été détruite par des catastrophes naturelles et 4 autres en mauvais état, qui mériteraient donc d'être réhabilitées ou reconstruites, 48.1% de l'ensemble des écoles ont de l'eau, 43.1% une cantine, 3.7% une petite bibliothèque et 3.7% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Chambellan. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui sont en train de passer l'année sans avoir leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire au fondamental dans la commune de Chambellan se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 164.09% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 92.27%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 100.46% Taux net de scolarisation = 87.76%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 87.47%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 129342.59 gourdes 2 ^e AF = 132210.60 gourdes 3 ^e AF = 124592.37 gourdes 4 ^e AF = 122330.28 gourdes 5 ^e AF = 114312.71 gourdes 6 ^e AF = 108086.59 gourdes 7 ^e AF = 70406.53 gourdes 8 ^e AF = 104084.26 gourdes 9 ^e AF = 68348.26 gourdes 90.69% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 121773.60 gourdes 2 ^e AF = 124106.44 gourdes 3 ^e AF = 66520.1 gourdes 4 ^e AF = 115182.12 gourdes 5 ^e AF = 108084.56 gourdes 6 ^e AF = 101189.52 gourdes 7 ^e AF = 63171.44 gourdes 8 ^e AF = 95600.57 gourdes 9 ^e AF = 62347.89 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 75% Taux de promotion en 2 ^e AF = 84% Taux de promotion en 3 ^e AF = 76% Taux de promotion en 4 ^e AF = 87% Taux de promotion en 5 ^e AF = 88% Taux de promotion en 6 ^e AF = 91%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 0% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 16% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 18% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 13% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 12% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 9%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 25% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 6% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 3%

	Taux d'abandon en 6 ^e AF = 0%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 70.78%
Rendement interne du réseau d'écoles à Chambellan	80.01%
Rapport élève/salle de classe	29 élèves
Rapport élève/maître	38 élèves
# enseignants	175
% de femmes	45.7%
% de maîtres qualifiés	45.57%
Ratio moyen m ² /élève	1.21 m ²
Ratio moyen m ² /classe	35.48 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Taille moyenne des établissements	247
Salaire moyen d'un enseignant	10255 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Chambellan. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Chambellan, trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) de Chambellan au cours de la période 2020-2025 est égal à 71 enfants¹¹;
- Son accroissement relatif est de 1.06%¹² pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.21%.¹³

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

¹¹ $\Delta P = P_{2020} - P_{2025} = 6739 - 6668 = 71$

¹² $\Delta P/P_{2020} = 71 \div 6668 = 0.0106478704$

¹³ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$
 $6739 = 6668 (1+r)^5 \rightarrow 1.01064787 = (1+r)^5$
 $r = 0.002120 (0.21\%)$

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Chambellan

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Chambellan par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

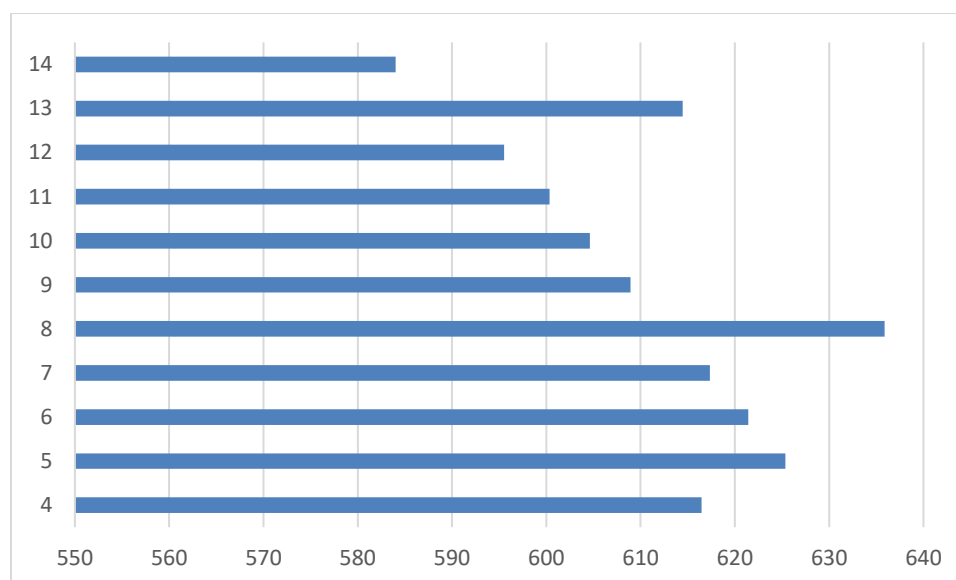


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2024 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Chambellan

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune de Chambellan est de 73.13 Km² et sa densité de population en 2025, de 416 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve très dispersée en milieu rural selon les sections communales considérées. Les 4318 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Chambellan en 2024

Commune de Chambellan	# ménage	%
1e section Dejean	2192	50.8
2e section Boucan	1421	32.9
Ville Chambellan	705	16.3
Total	4318	100.0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Chambellan par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Chambellan

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	314	314	313	312	311	302	301	301	300	299
5	319	320	321	321	322	306	307	308	309	310
6	317	318	319	319	320	304	305	306	307	308
7	315	316	316	317	318	303	303	304	305	306
8	324	325	326	327	328	312	312	313	314	315
9	311	311	312	313	314	298	299	300	301	301
10	308	309	310	311	312	296	297	298	299	299
11	306	307	308	309	309	294	295	296	296	297
12	304	305	305	306	307	292	293	293	294	295
13	313	314	315	316	317	301	302	303	303	304
14	298	299	299	300	301	286	287	288	288	289
4-14	3429	3437	3444	3451	3458	3295	3302	3309	3316	3323

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de Chambellan, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Chambellan jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	30032	30437	30848	31264	31687

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Chambellan :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	621	623	625	626	628

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	616	615	613	612	610
5	625	627	629	630	632
6	621	623	625	626	628
7	617	619	621	622	624
8	636	638	639	641	642
9	609	611	612	614	615
10	605	606	608	609	611
11	600	602	603	605	607
12	596	597	599	600	602
13	614	616	618	619	621
14	584	586	587	589	590
4-14	6724	6739	6753	6767	6781

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Chambellan est de 87.76 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028 suivant le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 87.76 = 12.24\%$. La carte scolaire de Chambellan étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- **Calcul des admissions nouvelles**

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 92.27% dans la commune de Chambellan. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **$r = 0.0193$** . La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	621	0.942	584
2025-2026	623	0.9613	599
2026-2027	625	0.9806	613
2027-2028	626	0.9999	626
2028-2029	528	1	528

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Chambellan:

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	75%	84%	76%	87%	88%	91%
Taux de redoublement	0%	16%	18%	13%	12%	9%
Taux d'abandon	25%	0%	6%	0%	0%	0%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- **Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude**

En appliquant ces dispositions dans la commune de Chambellan, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
2024-2025	1019	833	741	762	610	523
2025-2026	438+599=1037	1019+83=1102	833-83=750	741+76=817	762-76=686	610+52=662
2026-2027	382+613=995	1037+110=1147	1102-110=992	750+82=832	817-82=735	686+66=752
2027-2028	331+626=957	995+115=1070	1147-115=1032	992+83=1075	832-83=749	735+75=810
2028-2029	528	957+107=1064	1070-107=963	1032+108=1140	1075-108=967	749+81=830

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de la commune de Chambellan

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Chambellan.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Chambellan ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 24 dans la commune de Chambellan et plus précisément à 30 dans les écoles nationales. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Chambellan, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
22.70%	18.56%	16.51%	16.97%	13.59%	11.65%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $1 \times 50 = 50$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 500

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

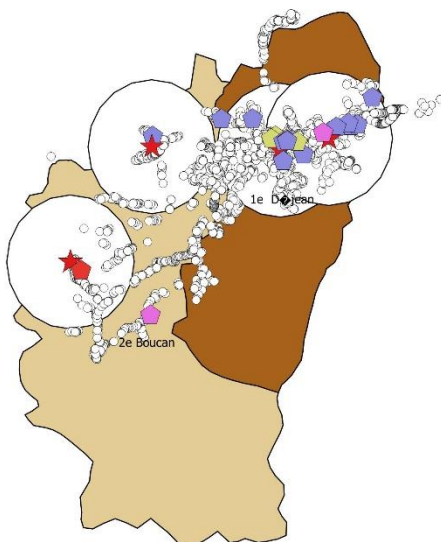
	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	50	50	500
Classes	2	2	2	2	1	1	10

Le nombre d'élèves par classe : $500/10=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 500 élèves et 10 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement au fondamental est la distance qu'un enfant de 6-14 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de Chambellan, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves et non pour d'autres. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.

AIRES ACTUELLES DE RECRUTEMENT DES ÉCOLES NATIONALES DANS LA COMMUNE DE CHAMBELLAN



La nécessité d’une réorganisation de l’offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 6689 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés, qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune de Chambellan et une bonne partie d’entre eux (10.26%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 23.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Chambellan selon leur handicap

Commune de Chambellan	Enfants de moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1 ^e section Déjean	3524	55	58	140	307
2e section Boucan	1864	14	7	54	42
Ville de Chambellan	1301	2	2	2	3
Ensemble	6689	71	67	196	352

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune de Chambellan	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
1 ^e Section Déjean	École Nationale de Chambellan	Déjean
		Ville de Chambellan
		Lavalette

	École nationale de Julie	Julie
		Sablé
		Montagnaue
2 ^e section Boucan	École Nationale de Hainault	Hainault
		Belle Maison
		Cadette
		Sous Morne
	École Nationale de Boucan	Boucan
		Kounoubwa
		Rigosse
		Nan Kouwo

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, il ressort que les écoles nationales de la commune de Chambellan sont en état.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aurait lieu d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants aux deux premiers cycles du fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (90.69%) est assumée par les familles.

Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de Chambellan en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

B. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cette mesure a pris effet dans la commune de Chambellan. La majorité d'entre elles (75%) sont des collèges privés.

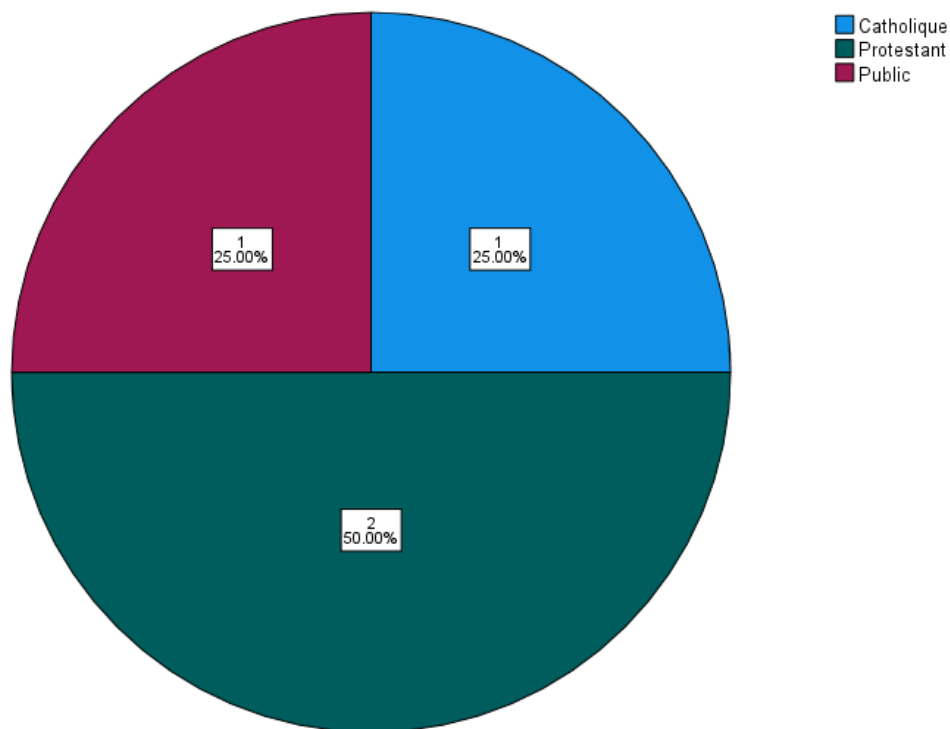


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

Elles fonctionnent à 100% en simple vacation, à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Chambellan selon leur période de fonctionnement

Commune de Chambellan	# école	%
8h-13h	2	50.0
Autre	2	50.0
Total	4	100.0

Elles offrent la filière d'enseignement général (100%) et en son sein les Séries « Sciences de la vie et de la terre » et « Sciences économiques et sociales ».

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la série qu'elles offrent

Commune de Chambellan	# école	%
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	2	50.0
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES)	2	50.0
Total	4	100.0

Ce sont, dans l'ensemble, des écoles secondaires de tailles très variées allant de 47 à 474 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximum
Catholique	98	98	98
Protestant	82	47	116
Public	474	474	474
Ensemble	184	47	474

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer qu'elles sont réparties à travers la commune :

Tableau 4 : Répartition des écoles secondaires dans la commune de Chambellan

Commune de Chambellan		Réseau d'appartenance			Total
		Catholique	Protestant	Public	
1e section Dejean	#	1	2	1	4
	%	25.0%	50.0%	25.0%	100.0%
Total	#	1	2	1	4
	%	25.0%	50.0%	25.0%	100.0%

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 32.25%. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore beaucoup plus faible (15.23%); très loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 212750 et 291979.17 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	4437.50	6500	10000	262500	283437.50
NS2	12812.50	6500	10166.67	262500	291979.17
NS3	7500	7000	10750	187500	212750
Ns4	8250	18500	10000	187500	224250

Dans le public, le coût moyen annuel de scolarisation varie aussi, de 221462.76 à 295212.76 gourdes; 95.02% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves.

Tableau 6 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude	Salaire/Él	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	14712.76	1500	6500	10000	262500	295212.76
NS2		1000	6500	10166.67	262500	294879.43
NS3		1500	7000	10750	187500	221462.76
Ns4		1500	18500	10000	187500	232212.76

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est le faible niveau de performance des écoles souvent enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de Chambellan était assez mitigé au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 13 à 95 % suivant la classe considérée.

Tableau 7 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	81%	4%	15%
NS2	89%	6%	5%
NS3	95%	4%	1%
NS4	13%	87%	0%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 211 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau secondaire					
TP	0.81	0.89	0.95	0.13	
TR	0.04	0.06	0.04	0.87	
TA	0.15	0.05	0.01	0	
Annee	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés
					Années-élèves
		32			
2024-2025	211	↗			211
	↓	↘	9		
2025-2026	8	171	↗		179
	↓	↘	↘	2	
2026-2027	0	17	152	↗	170
	↓	↘	↘	↘	
2027-2028	0	1	21	145	167
	↓	↘	↘	↘	
2028-2029	0	0	2	146	19
		↘	↘	↘	
2029-2030		0	0	129	19
			↘	↘	
2030-2031			0	112	17
				↘	
2031-2032				98	15
					↘
2032-2033					13
					↘
Promus					82
Année-élèves					1296
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				327	
Nombre d'années-élèves réel =				1296	
Rendement interne =				25.26	
Coefficient d'augmentation des coûts =				3.959546	
Coût de l'élève formé =				15.83818	

Il en ressort donc que, dans cette commune, l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne très faible (25.26%). Des 211 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, 9% obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029. Puis, après avoir pris en compte les cas de redoublement, ils seront un total de 82 élèves (38.86%) de la cohorte à boucler le cycle en 2032-2033.

1.2. Qualié de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 87 enseignants dont 10 femmes (11.49%); seulement 30% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 8 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Catholique	25	3	5
Protestant	46	6	5
Public	16	1	16
Ensemble	87	10	26

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré. Certains enseignants proviennent des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir le graphe 2.

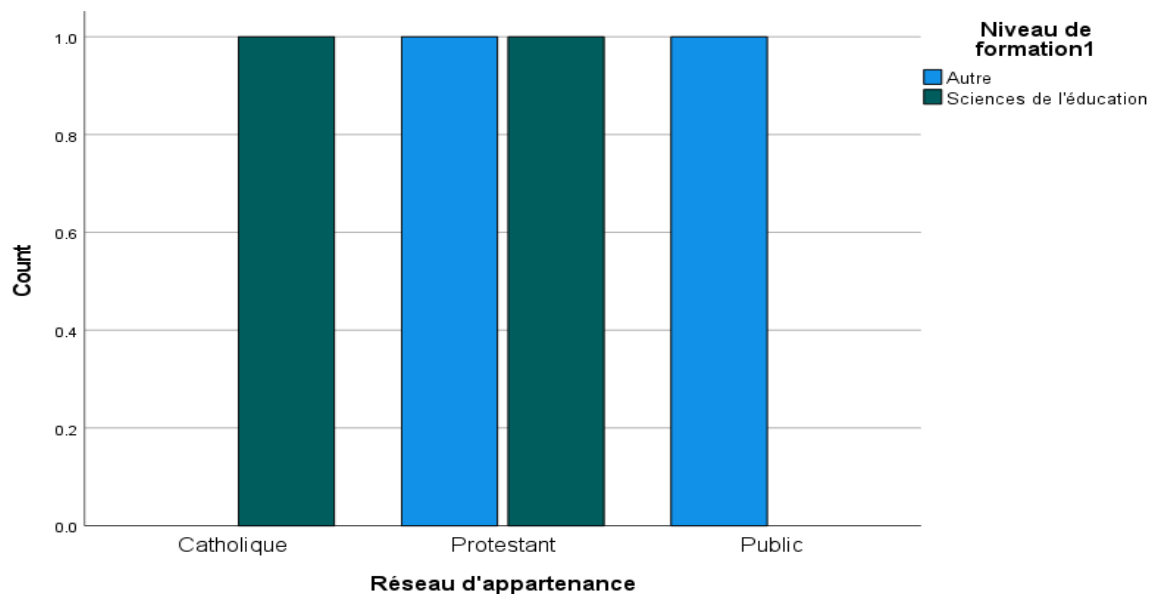


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 8800 gourdes à 23100 gourdes.

Tableau 9 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	Salaire mensuel moyen
Catholique	12500
Protestant	8800
Public	23100
Ensemble	13300

Dans la commune de Chambellan, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 41 élèves par salle de classe et 1.98 m² par élève, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Catholique	4	144	98	1.47	25	36
Protestant	6	194	163	1.19	27	32.33
Public	8	1120	474	2.36	59	140
Ensemble	18	1458	735	1.98	41	81

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, et de qualité modérée; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 32.25% Taux net de scolarisation = 15.23%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 295212.76 gourdes NS2 = 294879.43 gourdes NS3 = 221462.76 gourdes NS4 = 232212.76 gourdes 95.02% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 283437.50 gourdes NS2 = 291979.17 gourdes NS3 = 212750 gourdes NS4 = 224250 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 81% Taux de promotion en NS2 = 89% Taux de promotion en NS3 = 95% Taux de promotion en NS4 = 13%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 4% Taux de redoublement en NS2 = 6% Taux de redoublement en NS3 = 4% Taux de redoublement en NS4 = 87%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 15% Taux d'abandon en NS2 = 5% Taux d'abandon en NS3 = 1% Taux d'abandon en NS4 = 0%
Rendement interne du réseau d'écoles à Chambellan	25.26%
Rapport élève/salle de classe	41 élèves
Nombre d'enseignants	87
Pourcentage de femmes	11.49%
% enseignants nommés par l'État	30%
% de maîtres qualifiés	50%
Ratio moyen m ² /élève	1.98 m ²

% d'élèves sans manuels	60%
Taille moyenne des établissements	184 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 23100 gourdes dans le public et 10650 gourdes dans le privé

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Chambellan croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	578	580	581	583	584
16	573	574	576	577	579
17	567	569	570	572	573
18	561	563	564	566	567
15-18	2279	2285	2291	2297	2303

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 6.06% dans la commune de Chambellan. Cela signifie donc qu'il resterait $100 - 6.06 = 93.94\%$ d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Il faudrait donc accroître annuellement ce taux d'admission de 23.5% pour pouvoir atteindre l'objectif de 100% en 2028-2029. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

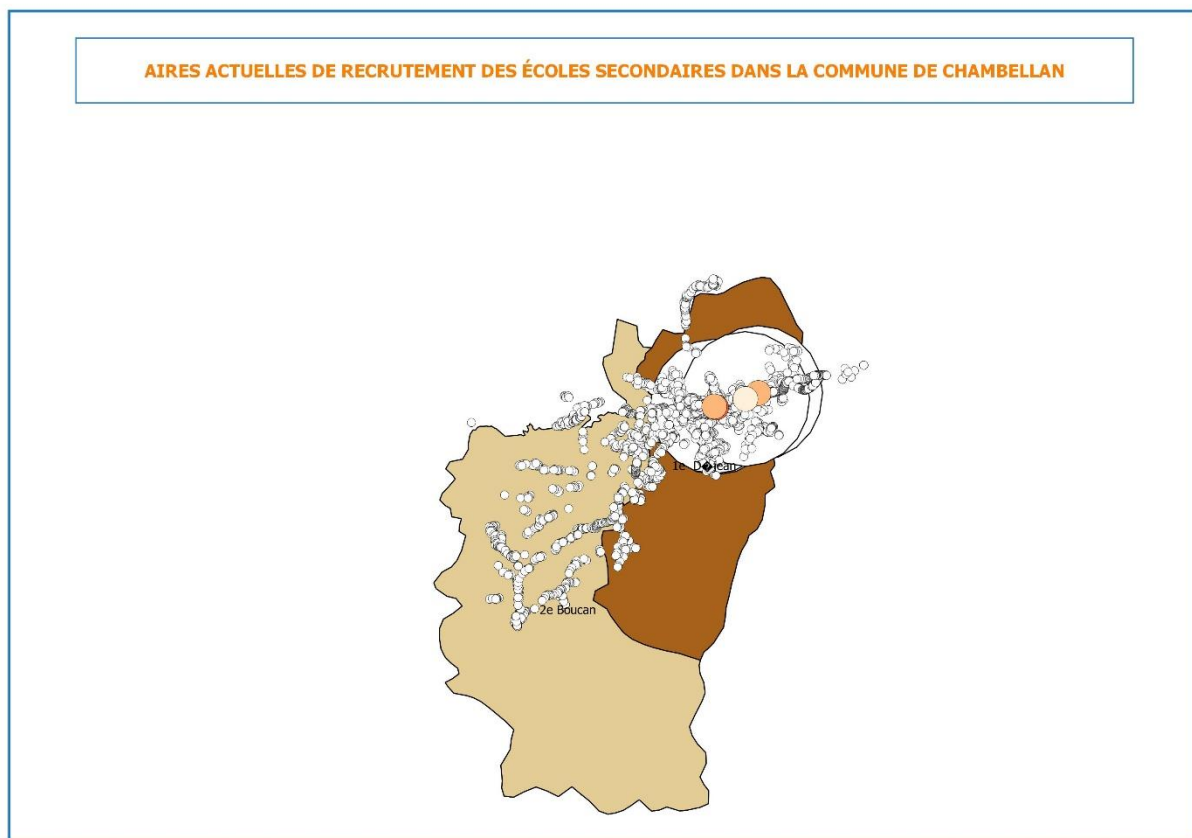
Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	578	0.0606	35
2025-2026	580	0.2955	171
2026-2027	581	0.5303	308
2027-2028	583	0.76515	446
2028-2029	584	1	584

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Chambellan

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore notamment dans la 2^e section Boucan.

On a vu dans les pages précédentes que toutes les écoles secondaires se trouvent plus ou moins concentrées dans la 1^e section Déjean. Ces écoles admettent des élèves qui viennent de différents endroits dans cette commune comment le montre la figure 5 présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.



En effet, cette image fait très bien ressortir comment les aires de recrutement se recoupent; c'est-à-dire qu'elles tirent leurs effectifs d'élèves dans presque les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, mettre à

niveau ceux qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des coûts payés par élève (95.02%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Chambellan en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe I : Répertoire des écoles de la commune de Chambellan

Annexe II : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle